



Procès-verbal

Conseil municipal du 17 juin 2020

Date de convocation : 12/06/2020

Lieu de séance : Salle Henry Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Isabelle LACOUR

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Jacky Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Pouvoirs : Mme CAILLETEAU Muriel à Mme MOREAU PERRONAUD Lysiane, M. DEMESSEMAKERS à M. CARTER Maximilian, M. LATUILLERIE Bernard à Mme HUGUET Myriam,

Absents excusés : Mme CAILLETEAU Muriel, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. LATUILLERIE Bernard

Absents :

Début de séance : 20h10

M. le Maire remercie les élus de leur présence à cette réunion du conseil municipal puis les informe des pouvoirs et excusés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10/06/2020 :

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 10/06/2020. Aucune remarque n'est faite.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour et donne la parole à Mme VALEAU LABROUSSE, 1^{ère} adjointe en charge des finances.

Mme VALEAU LABROUSSE revient sur le comparatif de l'endettement de la commune avec celui de communes de même strate, qui avait été demandé lors du précédent conseil.

L'endettement moyen de 7 communes d'environ 3000 habitants est de 701€/habitant (exemple de St-Michel : 211€, Nersac : 255€, Magnac : 516€, Mouthiers : 629€, Rouillac : 727€), alors que celui de la commune de Montmoreau se situe à 219€/habitant.

1. Délégations du conseil municipal accordées au Maire

Pour à l'unanimité

M. le Maire rappelle au conseil que ce sujet a déjà été traité lors de la première réunion.

Il ajoute cependant que les services de la préfecture ont contrôlé les délibérations prises par le conseil, notamment celle attribuant au Maire des délégations de pouvoir.

Il explique que dans son courrier du 09/06/2020, Mme la secrétaire générale l'alerte sur le point n°16 « autorisant le Maire à intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€. »

En effet, il n'a pas été spécifié par l'assemblée quels sont les cas requis pour que la délégation soit mise en œuvre.

M. le Maire propose de préciser le champ de cette délégation ainsi :

16° D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour l'ensemble du contentieux la concernant, devant toutes les juridictions, tant en première instance qu'en appel et en cassation, y compris en cas de constitution de partie civile au nom de la commune, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider ce champ d'application de la délégation d'intention au nom de la commune des actions en justice.

2. Création d'un emploi saisonnier

Pour à l'unanimité

M. le Maire informe le conseil avoir reçu en entretien Mlle Morgane STEFANIAK qui avait envoyé une candidature spontanée pour un emploi saisonnier.

Il précise que Mlle STEFANIAK a déjà fait un stage l'année dernière au sein des services techniques.

Actuellement en CAP métiers de l'agriculture à l'EREA de Puymoyen, elle souhaite l'an prochain poursuivre avec un BAC Pro Espaces Verts en alternance.

M. le Maire souligne la nécessité d'apporter une aide supplémentaire aux services techniques durant la période estivale et informe avoir consulté le responsable des services techniques, M. Gérard PERONNAUD.

M. le Maire propose la candidature de Mlle STEFANIAK, en tant qu'adjoint technique territorial, rémunérée par référence à l'indice brut 350 / indice majoré 327, pour la période du 15/07 au 15/08.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'adopter la proposition de M. le Maire**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

3. Admissions en non-valeur

Pour à l'unanimité

M. le Maire indique au conseil la nécessité d'admettre en non-valeur les créances suivantes, à la demande du trésorier :

- Association des résidents de l'EHPAD de St-Laurent : 50€ - subvention accordée en 2012, annulée en 2013 mais non remboursée par l'association.
- Au plaisir de la danse : 597€ - location de salle des fêtes du 19/03/2011 non réglée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'admettre en non-valeur les créances présentées**

4. Recensement de la population 2021

M. le Maire annonce que le recensement de la population des habitants de la commune doit être réalisé du 21 janvier eu 20 février 2021 et ajoute que de la qualité de ce recensement dépend le calcul de la population légale de la commune, ainsi que de différents résultats statistiques.

L'INSEE demande dans un premier temps de :

- **désigner un coordinateur communal** avant le 30 juin.
 - Ce coordinateur :
 - sera responsable de la préparation puis de la collecte du recensement.
 - devra suivre une formation d'1 journée.
 - aura une charge de travail estimée à environ 20 jours, sur la période octobre-fin du recensement.

Mme Séverine MORANGE, secrétaire en charge du service Etat Civil de la commune, se porte volontaire dans le cadre de ses fonctions.

Mme Corine CHARRANNAT souhaite savoir si le temps employé à cette tâche par Mme MORANGE est inclus dans son temps de travail et le cas échéant, si elle en aura le temps.

M. le Maire confirme.

- **d'effectuer un travail d'expertise**, à savoir :
 - vérifier la liste des communautés (internats, maisons de retraite...) envoyée par l'INSEE
 - signaler les communautés existant sur le territoire et qui ne figurent pas sur cette liste

M. le Maire précise qu'il devra ultérieurement désigner 7 agents recenseurs (2 pour Montmoreau, 2 pour St-Amant, 1 pour Aignes, 1 pour St-Eutrope, 1 pour St-Laurent).

5. Demande d'aide à la rénovation de façade

Pour à l'unanimité

M. le Maire présente au conseil le dispositif d'incitation financière à la rénovation des façades mis en place par la commune, permettant aux propriétaires réalisant des travaux de ravalement sur un de leur bâtiment d'obtenir selon certaines modalités une subvention pouvant aller jusqu'à 1 500€.

M. le Maire rappelle certaines conditions :

- Pour MONTMOREAU : bâtiment dans un rayon de 500 mètres autour de l'église St-Denys et construit depuis plus de 70 ans
- Pour ST-CYBARD, AIGNES ET PUYPEROUX, ST EUTROPE, ST AMANT, ST LAURENT : bâtiment dans un rayon de 200 mètres autour des l'église et construit depuis plus de 70 ans
- Sont exclus l'Etat, les collectivités territoriales, les EPCI, les Organismes publics et sociétés d'économie mixte et sociétés HLM
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel

M. le Maire informe alors que Mme Laure BRAUD a déposé une demande complète dans le cadre des travaux réalisés 45 avenue de l'Angoumois (Les Fleurs de l'Or), dont le coût de la rénovation de façade s'élève à 6 277.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'octroyer à Mme BRAUD la somme de 1500€ dans le cadre de l'aide financière aux travaux de rénovation de façade.**

6. Tarification de location des salles communales

M. le Maire alerte le conseil que les conditions de location entre les différentes salles sont différentes et les tarifs de location incohérents.

Par conséquent il propose que soit

- d'uniformiser les modalités de location
- d'uniformiser et de rendre cohérents les tarifs des salles communales de la commune
- de désigner des personnes référentes chargées des états des lieux, de l'information sur les consignes de sécurité, des visites, et de répondre aux urgences le week-end.

Après de nombreux échanges, le conseil décide de confier cette tâche à la commission « Vie associative » qui devra soumettre prochainement au conseil des propositions qui seront applicables au 01/01/2021.

7. Indemnités de gardiennage des églises 2020

Pour à l'unanimité

M. le Maire présente au conseil le principe d'indemnisation de gardiennage des églises, à savoir ouvrir quotidiennement les églises.

Il rappelle qu'en 2019, le Conseil avait décidé de maintenir l'indemnité de gardiennage des églises à 95.97€/église.

La répartition annuelles des indemnités était alors la suivante :

Eglise	Gardien	Indemnité 2019
Montmoreau	Paroisse de Montmoreau	95.97 €
St-Cybard		95.97 €
Aignes	Serge VIGNAUD	95.97 €
St-Amant	Bernadette ALAMARGOT	95.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir à l'identique ces indemnités.

8. Demande de la CDC d'un fonds de concours

Pour à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge de la voirie.

M. PUYDOYEUX rappelle que la compétence voirie appartient à la CDC et que la commune ne peut pas prendre de décisions sans consultation de la CDC, étant entendu que le terme voirie correspond uniquement aux travaux réalisés sur la bande roulante.

La commune de Montmoreau a 95km de voirie. Ce réseau étant étendu, il sera nécessaire qu'un référent soit désigné sur chaque commune délégué pour le couvrir.

Sur un budget voirie d'environ 1 million d'€, les fonds propres de la CDC représentent 645 k€.

La commune dispose d'une allocation brute de 950€ / km de voirie, hors frais de maîtrise d'œuvre et mise à disposition d'enrobé à froid.

Concernant les travaux de voirie 2020, ils seront réalisés exceptionnellement en fin d'année, ceux de 2019 n'ayant pas encore été réalisés, mais devant débiter d'ici quelques jours.

M. PUYDOYEUX rappelle le programme 2020 retenu :

Champ Rose	5 593.20 €
Argoulons S1, S4, S5, S6, S9, S10, S11	69 222.36 €
Chez Terrot	4 963.80 €
VC1	3 418.20 €
Les Potiers	21 766.20 €
	90 988.56 €

Ce budget dépassant l'enveloppe allouée par la CDC de 6 939.70€, un fonds de concours est demandé par la CDC à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'allouer à la CDC la somme de 6939.70€ en fonds de concours
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

❖ M. Jérôme DESBROSSE interroge M. PUYDOYEUX sur la gestion des urgences en matière de voirie.

Ce dernier précise que les petits travaux peuvent être réalisés par les employés communaux, mais que les travaux les plus importants doivent être signalés à la CDC.

M. DESBROSSE alerte alors quant à l'état de la bande roulante sur la voie communale menant à l'APEC.

M. PUYDOYEUX souligne à chacun l'importance de signaler de tels problèmes de voirie et propose à M. DESBROSSE un RDV sur site pour juger des travaux nécessaires.

9. Mesures de soutien financier envers les entreprises de la commune – COVID19

M. le Maire informe que les actions de la commune en matière d'aide financière auprès des entreprises dans le cadre de leur perte de chiffre d'affaires lors du confinement lié au COVID19 sont très limitées. En effet, cela relève de la compétence économique de la Région, avec qui la CDC peut néanmoins passer une convention.

M. le Maire précise que la CDC consacre une enveloppe globale de 30000€ pour aider certains corps de métiers du territoire.

M. le Maire propose au conseil dans un premier temps de prendre connaissance du listing des entreprises aidées par la CDC, puis de voir si cette liste doit être complétée pour l'octroi de l'aide communale, dans le respect de la légalité.

M. le Maire ajoute que la demande de remise gracieuse sur la location de la licence IV de la commune effectuée par le restaurant « La Gourmandise » sera étudiée par la suite.

10. Questions diverses

➤ Bibliothèque : désignation d'un élu référent et d'un régisseur

M. le Maire informe le conseil la nécessité de désigner un élu référent à la bibliothèque et présente son rôle :

- Relais entre l'agent en charge de la bibliothèque et le conseil municipal mais aussi un soutien à l'agent de la bibliothèque.
- Etre présent au moment du lancement des manifestations, pour les réunions préparatoires, pour l'accueil des conteurs, des écrivains, ainsi qu'aux spectacles, ou remise des prix, la bibliothèque participant tous les ans à différentes manifestations, festivals et prix littéraires.
- Participer à la politique d'acquisition de documents pour enrichir le fond propre de documents de la bibliothèque
- Contribuer à faire de la bibliothèque un lieu d'accueil et d'échange social

M. Roland ELUERD est ainsi désigné.

M. le Maire ajoute que la désignation d'un régisseur est également nécessaire, l'emprunt d'ouvrages étant soumis au paiement d'un forfait annuel (montant fixé par le Conseil Municipal à 6,50€ annuel pour les plus de 16 ans)

Mme Francine WILLAUME est désignée en tant que régisseur titulaire et Mme Josiane BORDE, agent de la bibliothèque, en tant que suppléante.

➤ Implantation d'une bâche incendie au lieu-dit « La Poissauderie » à St-Laurent

M. MICHELET informe que M. Fabrice RADIN a déposé une demande de permis de construire d'un hangar de stockage dans le cadre de son activité de maçonnerie, au lieu-dit « La Poissauderie » à St-Laurent.

Sa demande de permis de construire est actuellement en attente, n'ayant pas prévu dans son dossier de défense incendie pour son hangar. M. MICHELET rappelle que dans le cadre d'une activité professionnel, la défense incendie est obligatoire (poteau incendie 60m3/heure ou bâche de 120m3).

Le Lieutenant CHAUBARD du SDIS s'est rendu sur site afin de déterminer la solution la plus adaptée au projet de M. RADIN. Il s'avère que seule la solution de la bâche est réalisable.

M. MICHELET précise que M. RADIN propose de mettre à disposition une partie de son terrain pour l'implantation d'une bâche, de prendre en charge son installation et d'assurer son entretien.

La commune prendrait alors en charge la fourniture de la bâche et des matériaux nécessaires au terrassement et assurera le remplissage de la bâche (120m³ d'eau).

Il ajoute qu'un devis a été présenté par M. RADIN pour les fournitures : 6 366.53€ TTC

M. Jérôme DESBROSSE alerte sur le fait qu'une partie du terrain de M. RADIN se situe sur la commune de ST-MARTIAL et s'interroge par conséquent sur la légalité d'une telle opération.

M. MICHELET précise alors que la convention est réalisée avec M. RADIN et non avec la commune de St-Martial et que la bâche étant destinée uniquement à la défense incendie d'habitations situées sur Montmoreau, cela ne pose aucun problème juridique.

Le conseil municipal décide :

- **d'assurer la défense incendie du lieu-dit "La Poissauderie" à St-Laurent de Belzagot en installant une bâche de 120m³ sur un terrain appartenant à M. RADIN Fabrice**
- **d'établir une convention avec M. RADIN**
- **de prendre en charge la fourniture de la bâche et des matériaux nécessaires à son installation**
- **que l'installation de la bâche et l'aménagement du terrain sera à la charge de M. RADIN**

Chien errant

M. le Maire expose au conseil les différentes mesures prises auparavant pour la capture du chien errant sur les routes de la commune et qui pose un réel problème de sécurité :

- Pose de cages avec appât : le chien étant nourri régulièrement par le voisinage et étant très méfiant, il n'a jamais pu être capturé. Selon la convention établie avec les services de la fourrière, ils n'ont pas d'obligation de capture
- Demande écrite formulée auprès du SDIS qui n'intervient que sur animal blessé
- Les vétérinaires de Barbezieux/Baignes qui possèdent un fusil hypodermique: ils conseillent de s'adresser à un personne "appartenant" au Groupe de Défense Sanitaire habilitée à flécher un animal errant
 - Cette personne venant de MANSLE, le chien n'est pas forcément sur place à son arrivée
 - Cette personne a déjà pu flécher le chien qui a pris la fuite et n'a pu être rattrapé.
- Il a été demandé en vain aux riverains de ne plus le nourrir pour pouvoir l'appâter pour pouvoir le flécher plus facilement

Composition des commissions communales

M. le Maire informe le conseil que :

- Mme Corinne CHARRANNAT souhaite intégrer la « commission complexe sportif »
- Mme Isabelle LACOUR souhaite intégrer la « commission cimetières »
- M. Jérôme DESBROSSE souhaite intégrer la « commission assainissement »

Le tableau de composition des commissions communales sera par conséquent mis à jour.

Fin de séance 22h30